



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202205**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2022 À 18:30, SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF, ET EN DIRECT PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente
Mme Joanie Bellerose	Administratrice
Mme Catherine Boileau	Administratrice
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice

et M. Éric DesLauriers-Joannette avait motivé son absence.

Étaient aussi présents :

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration et ressources humaines
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
Mme Andrée Cossette	Raymond Chabot Grant Thornton
Mme Anne-Marie Letarte	Raymond Chabot Grant Thornton
Mme Ariane Mailhot	Chargée de projets
Mme Vicky Martineau	Responsable de la gestion documentaire

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 045-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 4 avril 2022.

Que les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 4 avril 2022 soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 046-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Mme Andrée Cossette et Mme Anne-Marie Letarte, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, ont présenté les états financiers de la Société de transport de Sherbrooke au 31 décembre 2021 et ont répondu aux questions des élus.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**Mme France Croteau, RUTASM**

Mme Croteau souhaite obtenir, en premier lieu, une copie des états financiers simplifiés et aimerait savoir si l'accès des personnes à mobilité réduite aux abribus est toujours pris en compte dans le projet de remplacement et d'ajout d'abribus.

En deuxième lieu, elle affirme que le RUTASM serait intéressé à avoir la documentation relative à la Convention d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).

En troisième lieu, elle souhaite s'informer si le Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDs) fera mention d'achat d'un vélo électrique accessible au cours de ses rencontres prévues pour l'année 2022 et s'il est possible d'avoir accès aux comptes rendus.

Elle se questionne, en quatrième lieu, à savoir si le Guide d'utilisation du service de transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke (STS) est prêt pour ceux qui souhaitent obtenir une copie et si le RUTASM peut en recevoir une vingtaine. Elle désire également savoir s'il y aura un communiqué pour permettre à ceux n'ayant pas accès à Internet d'en faire la demande auprès du service à la clientèle.

En cinquième lieu, elle affirme que le RUTASM souhaiterait planifier une rencontre d'échange avec la STS sur l'accessibilité du transport en commun pour les gens à fauteuil roulant motorisé.

En dernier lieu, elle exprime son désaccord relatif à la privatisation d'une partie du transport en commun concernant le transport à la demande (TAD).

6. PRÉSENTATION - ABRIBUS

M. Stéphan Veilleux, directeur général adjoint-opérations et développement, et Mme Ariane Mailhot, chargée de projets, ont présenté l'installation et le remplacement d'abribus prévu jusqu'à la fin novembre 2022 et répondu aux questions des élus.

7. **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 003-22 – CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 047-22

CONSIDÉRANT la résolution 098-21 adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 10 novembre 2021 présentant le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 003-22 adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 19 janvier 2022 modifiant le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la date de tenue des assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE les assises 2022 de l'UMQ auront lieu durant la même semaine de mai que la tenue de l'assemblée mensuelle du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke (STS);

CONSIDÉRANT le désir de la STS de modifier la date de tenue de l'assemblée du mois de mai 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration adopte le calendrier suivant de ses assemblées.

Date	Heure	Lieu
19 janvier 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
9 février 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
9 mars 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
13 avril 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
18 mai 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
8 juin 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
14 septembre 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
12 octobre 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS

9 novembre 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS
14 décembre 2022	18 h 30	Vidéoconférence ou STS

Que, conformément à l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), le secrétaire fasse publier dans les 15 jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire de la société, un avis indiquant les dates, heures et lieu des assemblées du conseil.

Que, conformément à l'article 33 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), le secrétaire confirme le lieu de la séance lors de la publication de l'avis préalable de la tenue de chaque assemblée ordinaire dans un journal diffusé dans le territoire de la société, au moins cinq jours avant la tenue de celle-ci.

- ADOPTÉ -

8. **AJOUT DE SERVICE – TRAVAUX À L'ÉTÉ 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 048-22

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke réalisera, à l'été 2022, des travaux majeurs sur les grandes artères;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke souhaite continuer d'assurer la qualité du service à la clientèle, malgré les travaux majeurs sur les grandes artères prévues par la Ville de Sherbrooke à l'été 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des véhicules aux endroits critiques sur le réseau pour un montant estimé de 100 000 \$ (non prévu au budget);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les modifications suivantes soient et sont adoptées pour un montant estimé de 100 000 \$ (non prévu au budget) pour l'ajout de service en lien avec les travaux majeurs sur les grandes artères prévues par la Ville de Sherbrooke à l'été 2022.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A06-14.

- ADOPTÉ -

9. **RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET LE PROGRAMME ACCÈS 5**

RÉSOLUTION NUMÉRO 049-22

CONSIDÉRANT l'engagement du programme Accès 5 de favoriser la persévérance scolaire et de développer une culture de réussite chez les jeunes à risque de décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que par sa participation, la Société de transport de Sherbrooke permet aux jeunes visés par le programme Accès 5 une plus grande mobilité et, par le fait même, l'accessibilité aux différentes sphères du programme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration autorise la reconduction de l'entente de partenariat du programme Accès 5 de la Maison Jeunes-Est pour la période 2022-2027 en fournissant cent quatre-vingt-cinq (185) laissez-passer mensuels, valides pour la durée de la période scolaire, du lundi au vendredi après 16 h et les samedis et dimanches aux heures de service de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A22-14.

- ADOPTÉ -

10. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

RÉSOLUTION NUMÉRO 050-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 et 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 et conservé aux archives sous le numéro A22-15 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

11. **CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)**

RÉSOLUTION NUMÉRO 051-22

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) est tenue, en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01, art. 5), d'offrir des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le ministre des Transports du Québec (ci-après le « Ministre ») peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme de subvention au transport adapté (ci-après le « Programme ») approuvé par la décision du Conseil du trésor du 29 juin 2021, vise à assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi à favoriser leur participation sociale;

ATTENDU QUE le Programme comporte un volet 1 - Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté (ci-après le « Volet 1 ») qui vise à permettre d'assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi favoriser leur participation sociale;

ATTENDU QUE le Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la STS (ci-après le « Plan ») a été adopté par la résolution 005-22 lors du conseil d'administration du 19 janvier 2022, et la résolution accompagnant la demande d'aide financière attestait l'adoption de ce Plan, comme demandé et présenté au Ministre;

ATTENDU QUE la demande de la STS a été retenue sous le Volet 1 et que le Ministre accepte de verser à l'organisme une aide financière pour lui permettre de financer ses activités en transport adapté;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la Convention d'aide financière par son adoption et sa signature, comme demandé par le Ministre, afin de déterminer les obligations de ce dernier et ceux de la STS;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Convention d'aide financière relative au « Volet 1 - Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté » du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) soit et est adoptée.

Que le président et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, la Convention d'aide financière relative au « Volet 1 - Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté » du Programme de subvention au transport adapté (PSTA), et que celle-ci soit et est conservée aux archives sous le numéro A22-02.

- ADOPTÉ -

12. **RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 052-22

CONSIDÉRANT les objectifs de mobilisation, de développement du personnel de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et de rétention de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT les objectifs de performance de la STS;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec la volonté de la STS de constamment évoluer et améliorer son offre de service en lien avec le plan stratégique, il y a lieu d'ajuster la structure organisationnelle et de mettre à jour la Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la STS;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituants suivants :

- Structure organisationnelle;

- Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A22-16.

- ADOPTÉ -

13. **BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) POUR L'ANNÉE 2021**

RÉSOLUTION NUMÉRO 053-22

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke, d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bilan des activités du Centre de mobilité durable de Sherbrooke pour l'année 2021 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

14. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR L'APPEL D'OFFRES STS-1074 POUR UN SERVICE DE BUANDERIE ET DE NETTOYAGE ET LOCATION DE TAPIS COMMERCIAUX**

RÉSOLUTION NUMÉRO 054-22

A soumissionné :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT TPS ET TVQ
Buanderie Beaudoin inc.	62 031, 31 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour le service de buanderie et de nettoyage et location de tapis commerciaux soit et est octroyé à Buanderie Beaudoin inc. ayant déposé le plus bas prix conforme au montant de 62 031, 31 \$ toutes taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois débutant à partir de la date de mise en service complète et conforme.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A22-17.

- ADOPTÉ -

15. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR L'APPEL D'OFFRES STS-22-02 POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'ABRIBUS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 055-22

Ont soumissionné :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT TPS ET TVQ
Industrie Fabco inc.	347 742, 33 \$
Manufacturier Sheltec inc.	363 815, 39 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la plus basse soumission conforme d'Industrie Fabco inc. pour la fabrication et l'installation d'abribus au prix de trois cent quarante-sept mille sept cent quarante-deux et trente-trois (347 742, 33 \$) toutes taxes incluses, soit et est approuvée.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A22-18.

- ADOPTÉ -

16. **AMENDEMENT 01-22 À L'ENTENTE DE MANDAT D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES - PROJET « MISE À NIVEAU DU PROGICIEL INTÉGRÉ DE TRANSPORT HASTUS ET ACQUISITION DE NOUVEAUX MODULES »**

RÉSOLUTION NUMÉRO 056-22

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (ci-après le « Mandataire ») est une société de transport en commun au sens de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. A-30.01);

ATTENDU QUE STSag, STTR et STLévis (ci-après le « Mandant ») sont des organismes publics visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1);

ATTENDU QUE le Mandataire et le Mandant (ci-après le « Consortium ») réaliseront un projet pour la mise à niveau du progiciel intégré de transport Hastus et l'acquisition de nouveaux modules (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE le conseil d'administration a autorisé le directeur général du Mandataire à signer l'Entente de mandat d'acquisition de biens et services - Projet « Mise à niveau du progiciel intégré de transport Hastus et acquisition de nouveaux modules » (ci-après le « Mandat ») pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke par l'adoption de la résolution 084-21 lors de l'assemblée du 13 octobre 2021, afin de confier au Mandataire la responsabilité de s'approvisionner et d'obtenir des biens et services dans le cadre du Projet;

ATTENDU QUE le Mandataire n'a pas été en mesure de procéder à l'adjudication du contrat avec Giro inc. avant le 31 décembre 2021, date à laquelle la soumission expirait pour obtenir la version d'Hastus 2021;

ATTENDU QUE Giro inc. n'offre plus la version 2021 du progiciel intégré de transport Hastus et qu'une nouvelle soumission doit être déposée pour obtenir la version la plus récente du logiciel Hastus;

ATTENDU QUE la nouvelle soumission déposée remplace la précédente et est valide pendant 90 jours à partir de sa date d'émission, soit le 17 mars 2022;

ATTENDU QU'une nouvelle soumission du logiciel Hastus à une version plus récente implique une augmentation des coûts de la solution;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Mandat afin que celui-ci reflète ces changements;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la version 2021 du progiciel Hastus dont il est question dans l'Entente de mandat d'acquisition de biens et services - Projet « Mise à niveau du progiciel intégré de transport Hastus et acquisition de nouveaux modules » soit et est remplacée par la version la plus récente du progiciel Hastus.

Que la solution Hastus en mode infonuagique de type infrastructures-service (IaaS) soit et est incluse comme possibilité d'hébergement dans le Mandat.

Que le directeur général du Mandataire soit et est autorisé à signer l'amendement 01-22 au Mandat pour l'acquisition de biens et services pour le projet « Mise à niveau du progiciel intégré de transport Hastus et acquisition de nouveaux modules » pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout de mandat soit et est conservé aux archives sous le numéro A21-20.

- ADOPTÉ -

17. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 057-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçu pour le mois de mars et avril 2022 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

18. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter en affaires nouvelles.

19. **MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Dany Grondin

Mme Dany Grondin souhaite un bon long congé à tout le monde.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Laure Letarte-Lavoie évoque le Plan d'action en accessibilité universelle discuté en comité plénier public à la Ville de Sherbrooke, le mardi 12 avril 2022, et mentionne qu'elle est heureuse de constater que la Société de transport de Sherbrooke (STS) fait partie des partenaires cités dans les orientations. Elle est également ravie de voir l'implication de la STS dans l'établissement de critères d'accessibilité quant aux arrêts d'autobus, aux infrastructures et aux trajets. En terminant, elle exprime son contentement par rapport au projet d'installation et de remplacement d'abribus prévu jusqu'à la fin novembre 2022 visant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Mme Joanie Bellerose

Mme Joanie Bellerose souhaite un bon congé à toutes et à tous.

Mme Catherine Boileau

Mme Catherine Boileau rejoint Mme Laure Letarte-Lavoie sur l'accessibilité universelle et fait le point sur son dernier voyage à Vancouver. Elle affirme avoir la tête pleine d'idées pour la STS et la Ville de Sherbrooke quant au transport en commun.

Elle parle entre autres des arrêts d'autobus situés au centre des rues, des débarcadères pour le covoiturage, de la propreté du réseau de transport, du système de vélos, de la lumière pour piétons qui s'allume instantanément une fois le bouton appuyé, et du guichet automatique où les gens peuvent se procurer rapidement et facilement une passe journalière. Elle renchérit en disant que ce serait de belles innovations pour Sherbrooke, et souhaite un bon congé de Pâques à tout le monde.

Mme Geneviève La Roche

Mme Geneviève La Roche mentionne qu'elle a hâte au 30 avril prochain, journée à partir de laquelle les usagers pourront commencer à utiliser les supports à vélos sur les autobus. Elle souhaite, en terminant, un bon congé à tout le monde.

M. Marc Denault

M. Marc Denault rejoint Mme Boileau sur ses idées d'innovations. Il remercie et félicite, par la suite, l'ensemble de l'organisation de la STS pour leurs efforts déployés quant au programme quinquennal d'immobilisations (PQI). Il félicite également M. Stéphan Veilleux et toute son équipe pour leur beau travail accompli et les encourage pour les projets à venir. Finalement, il remercie tout le monde pour leur présence, souhaite à tout un chacun un bon congé, et rappelle que la prochaine assemblée ordinaire de la STS aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 18h30.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 19h26.

SHERBROOKE, le 13 avril 2022

Le Président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson